



Mairie de Huelgoat

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU Jeudi 10 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi 10 septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de HUELGOAT, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, 1er adjoint

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Madame Claude MOREL, Monsieur Dominique CONNAN, Monsieur Jean-François PENVEN, Madame Michèle MULLER, Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Marc QUEMENER, , Madame Marie Laure SEVEN, Madame Chantal FLOCH, Madame Aurore LEROUX, Monsieur Pierre DIPASQUALE et Madame Marie Brigitte BRETHES arrivée à 18h10.

Absents :

Monsieur Benoît MICHEL, Monsieur Gérard TOSSER et Madame Audrey GUYADER

Procuration :

Monsieur Gérard TOSSER donne procuration à Monsieur Jean François PENVEN

Secrétaire de Séance : Madame Claude MOREL

2020-050

Approbation du procès-verbal du 10 juillet 2020

Monsieur le 1^{er} adjoint donne lecture aux conseillers municipaux du procès-verbal de la séance précédente du 10 juillet 2020. Le procès-verbal est ensuite approuvé à l'unanimité.

Vote pour :	10
Vote contre :	0
Abstention :	0

2020-051

FINANCE : Subventions à l'association ZAO

Madame Marie Brigitte BRETHES, conseillère rejoint le conseil municipal à 18h10

Lors du conseil municipal du 10 juillet, il a été décidé de réexaminer la demande de subvention de l'association ZAO (Ecole de musique de Berrien).

Il convenait de déterminer le nombre exact d'enfants de Huelgoat participant à cette association. La somme allouée sera de 20€ par enfant.

Pour 2020, Il y a 3 enfants inscrits à l'association soit $3 \times 20 = 60$ €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

Vote pour :	11
Vote contre :	0
Abstention :	0

D'attribuer un montant de 60€ de subvention à l'association ZAO (Ecole de Musique à BERRIEN) pour 2020

2020-052	FINANCE : Subventions aux associations
----------	---

Monsieur Le 1^{er} adjoint rappelle au conseil la programmation 2021 du SIECE pour les enfouissements de réseaux et l'éclairage public soit :

LOCALISATION	ENFOUISSEMENT RESEAUX (OUI/NON)	ECLAIRAGE PUBLIC (OUI/NON)
Route des carrières	OUI	OUI
Rue de la résistance	OUI	OUI
Rue Robinson	OUI	OUI
Cité du Fao	OUI	OUI

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Vote pour :	11
Vote contre :	0
Abstention :	0

- **DECIDE** de faire figurer la route des carrières, la rue de la résistance, la rue Robinson et la cité du Fao dans la programmation 2021 des travaux d'éclairage public et d'enfouissement des réseaux.

2020-053	FINANCE : Décision modificative n°1 Budget principal
----------	---

Monsieur le 1^{er} Adjoint indique qu'il y a lieu de procéder à des ajustements budgétaires en section d'investissement sur le budget principal comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Il s'agit d'une opération de transfert concernant la caserne des pompiers.

Section	Dépenses	Montants
Investissement	4581 : Opération pour compte de tiers	-60 000.00€
TRANFERE AU COMPTE :		
Investissement	458101 : Opération pour compte de tiers	+60 000.00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote pour :	11
Vote contre :	0
Abstention :	0

- **APPROUVE** La décision modificative telle que détaillée ci-dessus.

En information diverses :

-Futur ossuaire :

Monsieur le 1^{er} adjoint fait part de la nécessité de mettre en place un ossuaire dans un des deux cimetières. Une réflexion est engagée à ce sujet.

-Immeuble , 1 rue des Cendres :

Monsieur le 1^{er} adjoint évoque la situation de l'immeuble situé 1 rue des cendres sous procédure de péril imminent. La commune va diligenter un huissier afin de constater que le propriétaire de l'immeuble n'a pas effectué les travaux demandés dans l'arrêté municipal.

-Maison 3 rue des Cendres et 11 rue de Berrien :

Des relevés architecturaux seront effectués pour les deux immeubles. Ces relevés permettront d'évaluer l'importance des travaux en vue de demandes de subventions.

-Venelle de l'église :

La venelle de l'église, par arrêté municipal, sera mise partiellement en voie piétonne pour la partie le long de l'église.

-Chantiers de déconstruction du CAL et d'aménagement rue de Berrien :

Mr QUEMENER adjoint aux travaux informe l'assemblée à propos du chantier de déconstruction du vieux CAL qui va bientôt débiter et qui sera suivi du renouvellement du réseau d'assainissement rue de Berrien.

-Bulletin communal :

L'édition du prochain bulletin est prévue dans les prochains jours.

-Journée du patrimoine :

Les 19 et 20 septembre prochain se dérouleront les journées du patrimoine. Afin de mettre en avant le nouvel éclairage de la chapelle des Cieux, un concert sera donné à 20h à occasion sur place.

-Recensement des propriétaires d'équidés

Suite aux actes de cruauté envers des chevaux, la municipalité souhaiterait que les propriétaires des chevaux se fassent connaître en mairie afin de dresser une liste qui sera transmise auprès des autorités dans le cadre de rondes et d'éventuelles interventions.

La séance est levée à 18h45.

Pour le Maire,
Monsieur Jacques THEPAUT, 1^{er} Adjoint

